

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : Arbitrage

Objet de la prestation : Déposition de l'original de la sentence arbitrale

Conditions d'obtention

- tout tribunal arbitral rendant une sentence arbitrale.

Pièces à fournir

- l'original de la sentence arbitrale.
- La convention d'arbitrage.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- <i>Depôt de la sentence arbitrale</i> - <i>Delivrance du reçu de dépôt</i>	- <i>greffe du tribunal contonal ou de 1er instance ou d'appel</i>	<i>Le dépôt se fait dans un delai de 15 jours à compter de la prononciation de la sentence arbitrale</i>

Lieu de dépôt du dossier
<i>Service : greffe du tribunal du lieu de la prononciation de la sentence arbitrale</i> <i>Adresse : lieu du tribunal concerné</i>

Lieu d'obtention de la prestation
<i>Service : même lieu du dépôt</i> <i>Adresse : lieu du tribunal concerné</i>

Délai d'obtention de la prestation
<i>Le reçu est delivré à l'instant</i>

Références législatives et / ou réglementaires
- <i>Code de l'arbitrage</i>